

Pour être bien branché...

Pour assurer le bon déroulement des projets de raccordement nécessitant le prolongement du réseau de distribution, toutes les parties concernées – maître électricien, entrepreneur, promoteur et personnel d'Hydro-Québec – doivent connaître leurs responsabilités et la durée de chaque étape de la procédure de raccordement. L'une des principales responsabilités du maître électricien consiste à soumettre une « Demande d'alimentation et déclaration de travaux » (DA/DT) à Hydro-Québec. Avant d'en dire plus long à ce sujet, rappelons-nous les étapes de la procédure de raccordement.

LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT

Prolonger le réseau de distribution pour alimenter de nouvelles installations représente un projet d'envergure. Il faut s'assurer de fournir une alimentation sécuritaire et conforme aux normes, aux règlements et aux conditions de service applicables tout en respectant des échéances précises. La procédure de raccordement comporte neuf étapes principales, illustrées à la **figure 1**.

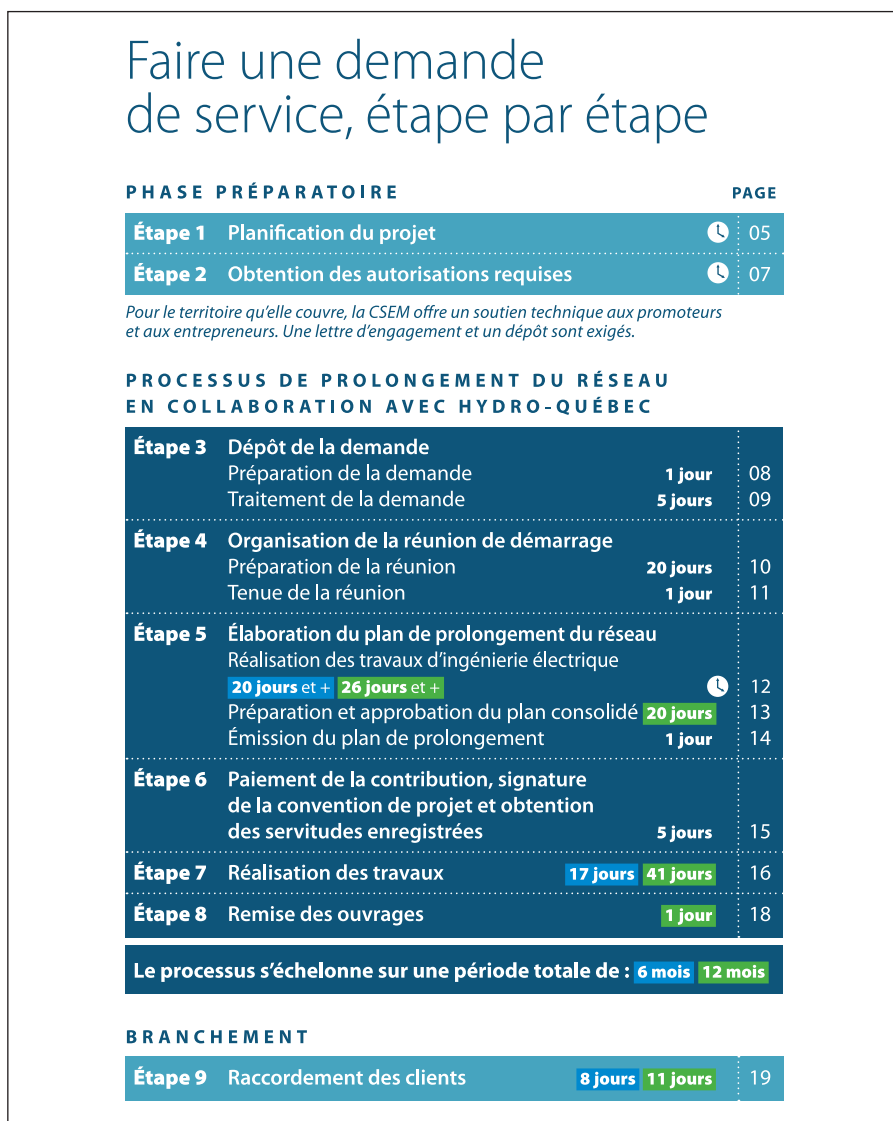
Comme l'indique la figure 1, le maître électricien intervient à l'étape 9 de la procédure de raccordement, avec le dépôt d'une DA/DT pour chaque installation à raccorder. Il est à noter qu'Hydro-Québec peut exiger une contribution des promoteurs dont les projets nécessitent le prolongement du réseau. Les promoteurs sont informés du montant de cette contribution à l'étape 6 de la procédure de raccordement.

DEUX TYPES DE RÉSEAUX, QUATRE CHOIX D'AMÉNAGEMENTS

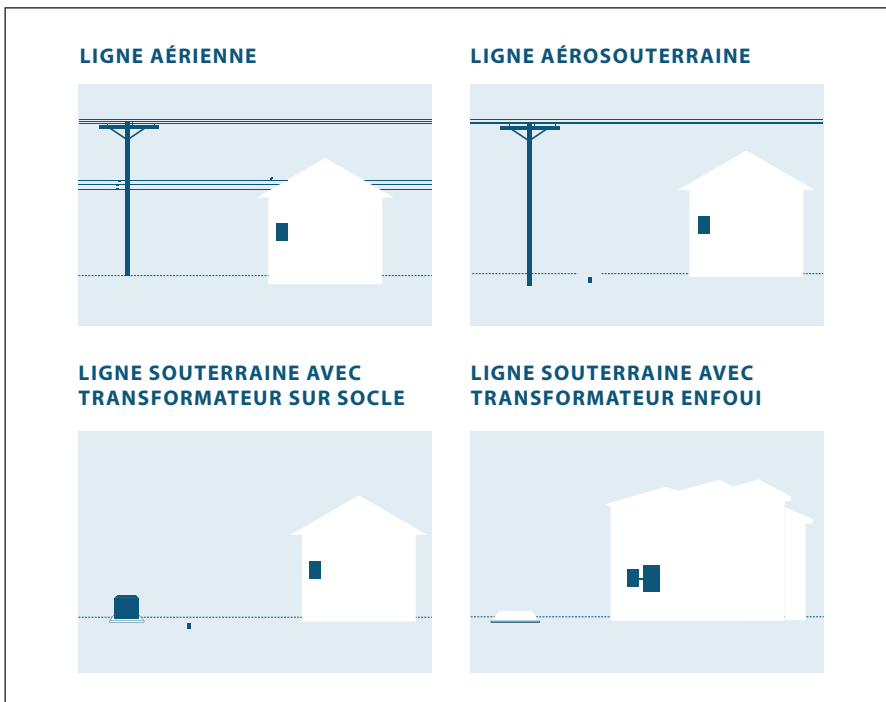
Selon le type de réseau prévu et les caractéristiques de l'installation qui doit être raccordée, on doit choisir entre quatre types d'aménagement (voir la **figure 2**).

Le maître électricien doit préciser le type de branchement approprié dans la section 11 du formulaire DA/DT, compte

FIGURE 1 ▼ ÉTAPE DE LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT



- ▣ C'est au promoteur de faire la demande de prolongement du réseau.
- ▣ Le maître électricien doit fournir une DA/DT par raccordement (une fois que les travaux de prolongement du réseau sont terminés).
- ▣ Les délais indiqués sont fournis à titre indicatif seulement. Les délais réels peuvent varier selon la nature et les caractéristiques des projets.

FIGURE 2 ▼ CHOIX DU TYPE D'AMÉNAGEMENT

Le maître électricien doit remplir la section 12 de la DA/DT correctement, sans quoi le traitement de la demande et les travaux pourraient prendre du retard.

tenu du type de réseau prévu. Il doit également indiquer si l'installation à

raccorder se trouve à plus de 30 mètres d'une voie publique ou de la limite de

propriété (voir l'article 2.7.2.5 du Livre bleu). En effet, lorsque le réseau se trouve de l'autre côté de la voie publique, Hydro-Québec installe un poteau de traverse et fournit le branchement sur une distance de 30 mètres à partir de la limite de propriété. Toute longueur de branchement supplémentaire doit être fournie et payée par le client.

PROLONGEMENT DU RÉSEAU

Le maître électricien doit remplir la section 12 de la DA/DT correctement, sans quoi le traitement de la demande et les travaux pourraient prendre du retard. Le **tableau 1** à la page suivante dresse la liste des précisions demandées.

Le délai d'exécution d'une demande d'alimentation est beaucoup plus long lorsqu'il faut prolonger le réseau. Le maître électricien doit fournir des renseignements exacts dans la section 12 pour éviter des retards indus et des coûts supplémentaires imprévus.

Pour faciliter le traitement de la DA/DT, n'hésitez pas à fournir des détails additionnels dans la section 26 du formulaire concernant le type de réseau et d'aménagement ou le prolongement du réseau primaire ou secondaire. Cette information aide les employés d'Hydro-Québec à donner suite à la demande de manière aussi judicieuse et efficace que possible. ►

TABLEAU 1 ▼ PRÉCISIONS DEMANDÉES À LA SECTION 12 DE LA DA/DT

TYPE DE RÉSEAU	CRITÈRE DE SÉLECTION	REMARQUE
Aérien	Cocher SEULEMENT si le réseau aérien primaire en moyenne tension est déjà présent ou s'il faut le prolonger pour alimenter la nouvelle installation.	S'il n'y a pas de réseau secondaire en basse tension à proximité, l'indiquer dans la section 26. L'agent de service détermine la nature des travaux nécessaires.
Souterrain	Cocher SEULEMENT si le réseau souterrain primaire en moyenne tension est déjà présent ou s'il faut le prolonger pour alimenter la nouvelle installation.	Il est plus difficile de déterminer la présence du réseau souterrain secondaire. Le maître électricien peut toutefois demander au promoteur ou à l'entrepreneur général si le réseau primaire rejoint le site, auquel cas il doit cocher la case « Souterrain ». Le promoteur doit alors déterminer la nature des travaux nécessaires.
Prolongement requis	Cocher s'il n'y a pas de réseau primaire à proximité de la nouvelle installation.	S'il n'y a pas de réseau primaire à proximité, cocher la case « Aérien » ou « Souterrain », selon le type de réseau prévu.

UNE DEMANDE DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU, PLUSIEURS DEMANDES DE RACCORDEMENT

Une demande de service provenant d'un promoteur peut nécessiter le dépôt de plusieurs DA/DT (une par raccordement).

Avant toute autre DA/DT, il faut déposer la demande de prolongement du réseau primaire, étant donné la durée et la complexité des travaux ainsi que le nombre des intervenants nécessaires pour ce type de projet. Après la demande de prolongement, le maître

électricien doit transmettre la demande de branchement temporaire, puis la demande de branchement permanent (section 10 de la DA/DT).

N'hésitez pas à appeler le 1 877 COURANT pour obtenir de plus amples renseignements sur le formulaire DA/DT. Vous pouvez également consulter un guide exhaustif sur l'utilisation de ce formulaire sous la rubrique d'aide du module DA/DT du logiciel de la Corporation des maîtres électriciens, Gestion CMEQ.

■ Par Guy Trottier

M. Trottier est conseiller – Commercialisation pour le processus Mesurer de la Direction Mesurage et relève à la Vice-présidence – Réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Choisissez d'investir chez nous. Avec les **frais minimes** de moins de **0,8 %** de **notre** fonds de placement,

VOUS SEREZ MORT DE RIRE À VOTRE RETRAITE !

FONDS CORMEL
NOUS BÂTISSONS VOTRE AVENIR

1 888 326-7635

Investissez maintenant.

WWW.INVESTISSEMENT.SSR.CA/CMEQ